

Département de la DROME

DÉCISION DU MAIRE N° DEC2025_98

CONTRAT D'ENTRETIEN ET DEPANNAGE DES CHAUDIERES GAZ

CANTINE – ECOLE DU BAS – GYMNASSE – EGLISE

NOMENCLATURE 1.1 – MARCHÉ PUBLIC

Le Maire de MOURS SAINT EUSEBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 alinéas 4 et 11,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire et notamment la passation des marchés sans formalités préalables,
Considérant la nécessité de confier à une société l'entretien des chaudières gaz,
Considérant que la proposition remise par la société GARANKA est économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1 : De signer avec la société GARANKA, sise 10A rue Jean Charcot à ROMANS SUR ISERE (26100), un contrat d'entretien et dépannages des chaudières gaz installées dans les bâtiments suivants :

- Cantine,
- Ecole du bas,
- Gymnase,
- Eglise.

Article 2 : le présent contrat prendra effet à compter du 02 septembre 2025, pour une durée d'un (1) an, renouvelable par tacite reconduction deux fois pour la même période, sans que le contrat ne puisse excéder trois (3) ans au total.

Article 3 : Précise que le montant annuel du contrat s'élève à :

Cantine – école du bas :	291.88 € HT
Gymnase :	1 095.59 € HT
Eglise :	1 451.95 € HT

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de MOURS SAINT EUSEBE est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Article 6 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2, Place de Verdun - BP 1135 - 38022 Grenoble) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Mours Saint Eusèbe,
Le 02 septembre 2025,
Le Maire,
Dominique MOMBARD



Mairie de Mours Saint Eusèbe – B.P n° 1 – 26540 Mours Saint Eusèbe
Tel : 04 75 02 17 73 Fax : 04 75 71 03 22 email : mairie@mourssainteusebe.fr
Site internet : mourssainteusebe.fr

Folio 2025_98